

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-207

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de Mme MONDINI Géraldine afin d'effectuer son emménagement au 2, rue Louis Blanckaert à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur 2 emplacements de stationnement face au 2, rue Louis Blanckaert, et ce, **du vendredi 13 octobre 2023 à 18h au samedi 14 octobre 2023 jusqu'à 18h.**

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire sera mise en place.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera publié et adressé au demandeur et transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

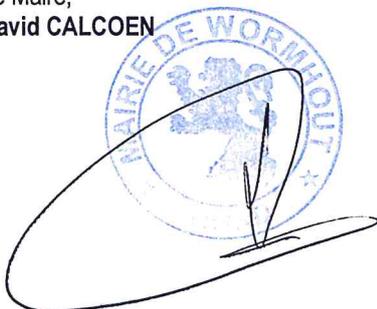
Fait à WORMHOUT, le 19/09/2023

Le Maire,

David CALCOEN

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Wormhout. The seal features a central figure, likely a lion or a similar heraldic symbol, surrounded by the text 'MAIRIE DE WORMHOUT' and 'NORD'. A black ink signature is written over the seal.

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 19/09/2023
Le Maire,
David CALCOEN

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Wormhout, identical to the one above. A black ink signature is written over the seal.